

AVIS

Les renseignements suivants seront recueillis puisque des aliments et des boissons sont servis dans cet établissement :



Le nom et les coordonnées d'au moins une personne faisant partie de votre groupe



Date, heures d'arrivée et de départ



Emplacement des places assises (par exemple, numéro de table ou emplacement dans les locaux)

Si, de l'avis du médecin hygiéniste, la recherche des contacts COVID-19 ou d'autres objectifs de santé publique sont nécessaires, ces renseignements sur le client seront divulgués au médecin hygiéniste ou à un inspecteur de la santé publique à ces fins. Les renseignements sur les clients doivent être conservés en toute sécurité pendant 30 jours, puis détruits par l'exploitant des locaux, s'ils ne sont pas utilisés aux fins susmentionnées.

Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, vous pouvez contacter le service de santé publique de Toronto :

Gestionnaire, Services de gestion de l'information

277 Victoria Street, Toronto, ON M5B 2L6

Cell. : 416-338-7600 courriel : publichealth@toronto.ca

Les renseignements sur les clients sont recueillis en vertu du paragraphe 8(2) de la loi de 2006 sur la Ville de Toronto, des articles 2 et 7 de la loi sur la protection et la promotion de la santé, de l'article 2 de la loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19), O. Reg. 364/20 : Règlement pour les zones en phase 3, et le règlement n° 665-2020 de la Ville de Toronto.